

Composition de la commission locale

Conformément aux articles L. 631-5 du Code du Patrimoine et D.631-5 du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017, la commission locale du SPR comprend des membres de droit :

- Le Maire de la Commune,
- Le Préfet ou son représentant,
- La Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant,
- L'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant

Le Conseil Municipal a décidé, aux termes de la délibération n°2020-36 du 28 mai 2020 que la Commission se composerait de 15 membres maximum, répartis en 3 collèges.

Un collège d'élus, désignés lors du même Conseil Municipal, et en son sein :

Titulaire	Suppléant
Laurent FERRAT, 1 ^{er} adjoint	Claire NOVI, Conseillère municipale
Michel BELGUIRAL, 2 ^{ème} adjoint	Isabelle ACHARD, Conseillère municipale
Jean-Benoît HUGUES, 3 ^{ème} adjoint	Dominique DELAIRE, Conseillère municipale

Par arrêté municipal n°2021-49 du 6 avril 2021, les membres des deux autres collèges ont été nommés :

- Les représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

Titulaire	Suppléant
Jacqueline LEROY (Fondation Louis Jou)	Marie-Thérèse DELAUNAY (Fondation du Patrimoine)
Dominique BORGEAUD (Parcs et Jardins de la Région)	Pierre DAVID (Fédération Française du Paysage)
Véronique WOOD (Architectes du Patrimoine)	Isabelle KIENTZ-REBIERE (Architectes du Patrimoine)

- Les personnalités qualifiées :

Titulaire	Suppléant
Valérie NORMAND (Inspectrice des sites - DREAL)	Anne-Catherine PRIVAT-MADELIN (Chargée de mission Aménagement du territoire, urbanisme et paysage au PNRA)
Thierry DUROUSSEAU (Architecte urbaniste)	Félix LAFFE (Documentaliste aux archives départementales des Bouches-du-Rhône)
Aldo BASTIE (Conservateur du Château de Tarascon)	Sabine MISTRAL (Syndic de la maintenance de Provence du Félibrige)

Mme le Maire assurera la présidence de la commission.

Les séances ne sont pas ouvertes au public.